

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC**

Commune de MARCONNELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
pour l'extension du site
et l'augmentation de la capacité de production de l'usine de fabrication de croquettes pour chiens et chats,
présentée par la société NESTLE PURINA PETCARE FRANCE**

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 19 mars 2024, une enquête publique est ouverte, pendant 31 jours, du lundi 15 avril au mercredi 15 mai 2024 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société NESTLE PURINA PETCARE FRANCE, pour l'extension du site et l'augmentation de la capacité de production de l'usine de fabrication de croquettes pour chiens et chats sur la commune de Marconnelle (siège de l'enquête).

Des informations peuvent être demandées auprès de :
- MME Chloé CHAPRON, Chargée d'études (GES SAS)
Téléphone : 02 99 04 10 20 ou par mail c.chapron@ges-sa.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation en mairie de Marconnelle - 827 route Nationale, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 09h30 à 11h30, ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications- Consultation du Public- Enquête Publique – ICPE- Autorisation – NESTLE PURINA PETCARE FRANCE – MARCONNELLE.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Aubin-Saint-Vaast, Bouin-Plumoisin, Bréwillers, Capelle-lès-Hesdin, Grigny, Guisy, Hesdin, Huby- Saint-Leu, Le Parcq, Marconne, Sainte-Austreberthe.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Le tribunal administratif a nommé M. Claude MONTRAISSIN commissaire enquêteur titulaire et M. Philippe-Pierre PIC commissaire enquêteur suppléant, pour la conduite de cette enquête.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Marconnelle (siège de l'enquête), du lundi 15 avril au mercredi 15 mai 2024 inclus, soit à les transmettre par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Marconnelle, ou les formuler à M. Claude MONTRAISSIN, commissaire enquêteur, qui sera présent en mairie de Marconnelle les :

- Lundi 15 avril 2024 de 8 h 30 à 12 h 30
- Vendredi 19 avril 2024 de 13 h 30 à 17 h 30
- Samedi 27 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 7 mai 2024 de 13h 30 à 17h30
- Mercredi 15 mai 2024 de 13h 30 à 17h30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées par voie électronique, du lundi 15 avril au mercredi 15 mai 2024 inclus à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – NESTLE PURINA PETCARE FRANCE – MARCONNELLE– Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Marconnelle (siège de l'enquête), dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale.